

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 16 (1880)

Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

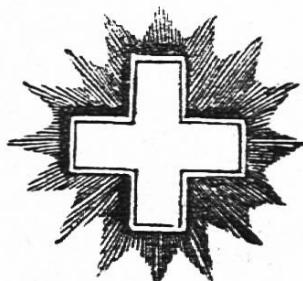
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL



15 DÉCEMBRE 1880

XVI^e Année.

N^o 24.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Pédagogie italienne. — De la réélection périodique des instituteurs. — Congrès international de l'enseignement à Bruxelles. — Nécrologie. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

Pédagogie italienne.

Non può essere perfetto l'istitutore,
se non il buono, l'ottimo éducateur.
RAYNERI (1)

Quand nous disposions de seize pages, la place ne nous manquait pas pour faire, de temps en temps, une revue de la presse pédagogique de la péninsule, dont nous n'avons pas dit le mot depuis longtemps. Et cependant l'Italie, comme l'a si éloquem-
ment prouvé M. Marc Monnier, *n'est pas la terre des morts*. Elle ne l'est pas plus en fait d'éducation que dans les autres do-
maines de la pensée humaine. Les journaux et les livres pé-
dagogiques qui paraissent dans ce pays suffiraient à eux seuls pour démontrer que le progrès y fait son œuvre comme dans les contrées qui passent pour plus avancées. Florence a perdu son *Lambruschini* et *Pierre Thouar* ; Milan, *Ignace Cantù* : Turin,

(1) Le bon, l'excellent éducateur peut seul être parfait instituteur. Pédagogie d'Antonio Rayneri, de Turin.

Rayneri; Gênes, *Parravicini*, et la Dalmatie ou plutôt Venise et l'Italie entière, *Nicolo Tommaseo*. Mais ces grands hommes ont trouvé des disciples et des continuateurs plus ou moins méritants, parmi lesquels nous citons le Sicilien *Santi Giuffrida*, dont nous avons sous les yeux plusieurs ouvrages et opuscules remarquables. Ce sont d'abord les *Documents et les Mémoires* d'un éducateur (1), dédiés aux maîtres élémentaires, où, après nous avoir initiés dans la première partie de son livre aux expériences de sa carrière pédagogique, l'auteur expose ensuite ses principes sur l'éducation et la didactique et fait preuve d'une connaissance étendue de la matière, puisée non-seulement dans les écrits des Latins et des Italiens, mais dans les pédagogues étrangers et suisses en particulier. Les comptes-rendus de nos congrès scolaires, ceux de Genève et de St-Imier lui sont familiers et on trouve dans ses pages des paroles empruntées à Pelletier, Fontanel, Biolley, etc. Aussi croit-il à la réalisation de l'idée émise à Genève des relations internationales des instituteurs.

Ce que nous goûtons dans ce premier ouvrage de M. Giuffrida, c'est le portrait curieux qu'il fait de ses élèves, ses leçons pratiques de composition et les exercices socratiques empruntés à Socrate lui-même, à Rayneri et à ce du Gerdil, l'éducateur savoyard, que son mérite avait fait éléver à la pourpre par le spirituel et savant pape Benoît XIV. En voici un exemple tiré de Rayneri de Turin, que nous traduisons avec le bonheur qu'on éprouve en retrouvant un ami perdu :

L'AMOUR DES PARENTS.

Le maître. Aimez-vous vos parents ?

L'élève. Nous les aimons.

Le maître. Pourquoi les aimez-vous ?

L'élève. Parce qu'ils nous aiment et nous font du bien.

Le maître. Est-il vrai qu'ils sont disposés à souffrir pour vous et pour votre bonheur ?

L'élève. C'est très vrai.

Le maître. Sont-ils bons vos parents ?

L'élève. Certainement.

Le maître. Vous les estimatez donc autant que vous les aimez.

L'élève. C'est sûr.

Le maître. Quel sentiment éprouvez-vous quand vous pensez qu'ils sont bons et contents de vous ? Est-ce du plaisir ou du déplaisir ?

L'élève. Du plaisir, sans aucun doute.

Le maître. Si vous étiez à même de leur procurer du contentement et du plaisir, le feriez-vous ?

(1) *Memorie e documenti.* Catania, Bellini, 1874.

L'élève. De grand cœur.

Le maître. Vous désirez donc conserver et accroître leur bonheur ?

L'élève. Vous pouvez bien vous l'imaginer.

Le maître. Ce n'est donc pas chose indifférente pour vous que vos parents soient contents ou non.

L'élève. Non, je désire, au contraire, leur être agréable.

Le maître. Vos dispositions envers vos parents sont donc que vous les estimatez, que vous désirez leur faire plaisir, les voir toujours plus heureux et surtout leur donner toute espèce de satisfaction. Or, savez-vous comment s'appellent ces dispositions de votre âme à l'égard de vos parents ?

L'élève. On l'appelle, je crois, l'amour des parents.

Le maître. Bien, c'est l'amour des parents ou l'amour filial ! Pourriez-vous me dire maintenant en quoi consiste l'amour filial ?

L'élève. Il consiste dans la disposition à estimer les auteurs de ses jours, à les maintenir dans le contentement et à désirer qu'ils soient toujours plus heureux.

N'est-ce pas là ce qui s'appelle une bonne leçon de morale ?

Outre les *Mémoires et Documents*, nous avons reçu de M. Santi Giuffrida :

I. Un discours prononcé à la distribution des prix (le 6 juin 1875) et où nous notons au courant de la plume cette phrase de M. de Sanctis, ministre de l'instruction publique de l'Italie et ancien professeur à l'école polytechnique de Zurich (nous traduisons aussi littéralement que possible) : L'instruction qui « n'est pas accompagnée d'un haut sentiment moral est un mal « pire que l'ignorance, parce qu'il fait naître de nouveaux besoins, sans fournir les moyens honnêtes de les satisfaire. »

II. Un mémoire sur l'*Enseignement de l'histoire* (1877), et où M. Giuffrida appelle cette science une école vivante d'utilité « pratique, une chaire de sagesse morale, civile et politique. » La méthode pour l'enseignement de l'histoire est ramenée aux trois modes suivants, indiqués par Rayneri : les méthodes anecdotique, biographique, discursive. La première, la plus concrète, convient à l'enfance et sert de préliminaire. La seconde, plus subjective, répond mieux aux besoins et au développement du second âge et contribue à former le jugement, la volonté et le caractère. La méthode discursive ou raisonnée, plus systématique, consiste à exposer les faits dans leur suite, leur enchaînement chronologique. M. Santi Giuffrida, qui a lu nos remarques dans l'*Educateur*, publié alors à Genève (voir l'année XIX^e, 1873, n° 6), se prononce contre la méthode concentrique dans la crainte d'ennuyer les élèves en leur faisant faire plusieurs fois le même voyage, bien que par des chemins différents.

A. DAGUET.

(*A suivre.*)

De la réélection périodique des instituteurs.

Le maître d'école a toujours eu une existence précaire. Naguère encore, les traitements des instituteurs étaient dérisoires dans la plupart de nos cantons romands. Quoiqu'il y ait toujours de sérieux progrès à réaliser, on peut dire que la position financière du corps enseignant s'est sensiblement améliorée voici une vingtaine d'années. Chose curieuse à constater, les progrès intellectuels des élèves marchent de pair avec le salaire des maîtres. Lorsque ceux-ci peuvent s'occuper exclusivement de leurs écoles, sans être obligés de gagner leur vie dans des occupations accessoires, il est évident que la marche des classes doit être plus fructueuse et plus régulière.

Mais l'amélioration des traitements ne s'est pas faite sans une compensation d'origine germanique, regrettable pour le corps enseignant. Nous voulons parler de la réélection périodique, qu'elle se fasse par l'Etat, par les commissions d'éducation ou par les assemblées municipales. Nous avons exposé ici même (1) les difficultés que le corps enseignant jurassien a eu à surmonter. Nous voulons aujourd'hui relater de nouveaux faits et proposer quelques mesures préventives contre les rancunes populaires et contre l'exploitation de quelques individus qui déshonorent les nobles fonctions d'éducateur de la jeunesse.

Les instituteurs jurassiens ont toujours eu pour principe de ne pas se présenter à une place vacante par ~~aspiration~~ de fonctions. La première victime poussée sur la rue par deux collègues peu délicats a été Ulysse Chard, qui maintenant repose sur la terre glacée au pied de ce Chasseral où il avait passé ses premières années. Un des hommes qui s'étaient prêtés au renvoi de Chard, le moins coupable, a compris sa faute. Il s'est éloigné de la Suisse.

Il y a douze ans, une commune catholique renvoyait son instituteur sous prétexte d'incapacité notoire. A cette époque, on n'était guère exigeant dans le Jura bernois, et la décision prise à l'encontre du fonctionnaire inculpé était considérée comme une injustice par ses collègues. Aujourd'hui que des orages religieux ont passé sur la contrée, on adore ce qu'on avait brûlé et on brûle ce qu'on avait adoré. Ce printemps, à l'expiration de la période sexennale, les rancunes ultramontaines et des intrigues personnelles évincèrent de son poste un bon instituteur pour lui substituer celui qu'on avait renvoyé il y a douze ans. Les instituteurs du district de Porrentruy donnèrent cours à leur mécontentement dans la *Gazette du village*, où nous puisions les renseignements ci-dessus.

Dans le district de Moutier, nous avons vu, ce printemps également, une jeune institutrice, à peine sortie de l'école normale, postuler, dans sa commune d'origine, la place d'une de ses anciennes amies. Il nous répugne de raconter les misères d'une lutte entre deux représentantes de la beauté et de la grâce dont l'une, soutenue par l'intérêt crasse de sa parenté, ne pouvait manquer d'être nommée.

Mais c'est surtout dans le district de Courtelary que l'instituteur a le plus de peine à maintenir sa position. Cet automne, trois de nos collè-

(1) Voir l'*Educateur* du 1^{er} juillet 1877.

gues se sont vus en butte aux cabales et aux intrigues d'ennemis personnels, à l'expiration de leur période sexennale d'élection. Deux ont succombé devant leurs électeurs; mais leur réputation d'instituteurs capables, consciencieux, moraux, sort intacte de la lutte.

Le premier a dû quitter, du jour au lendemain, pour ainsi dire, la maison d'école qu'il habitait. Devant les assurances du président de la commission d'école, il se croyait sûr d'être réélu. Mais on lui cachait qu'il avait deux concurrents: un ivrogne bien connu à la Chaux-de-Fonds et un jeune homme sortant de l'école normale et ayant obtenu, dit-on, son diplôme par faveur. C'est celui-ci qui remplace notre collègue expulsé injustement. La cause de ce verdict sévère provient, paraît-il, de l'élection du pasteur de la paroisse. Le pasteur, qui habite un village voisin, se rattache au parti religieux appelé christianisme libéral, tandis que la localité dont nous parlons possède une chapelle dissidente où le jeune élève de l'école normale entonne des chants de reconnaissance pour la place qu'il a su extorquer à un père chargé de famille, qui compte trente-deux années d'enseignement. « Il vaut mieux un peu de bien avec justice qu'un gros revenu auquel l'on n'a point de droit. » (*Proverbes de Salomon.*)

Un deuxième exemple de l'injustice populaire a eu pour objet un des vétérans de l'enseignement dans notre district. Malgré ses trente-quatre années de dévouement à la cause de l'éducation populaire, cet excellent collègue vient encore d'être renvoyé à ses 300 fr. de pension, et cela grâce aux manœuvres d'un élève de l'école normale, appuyé par sa parenté. Il paraît que le jeune homme allait s'exhiber dans les auberges, montrant ses excellents certificats signés par le directeur de l'établissement.

Le corps enseignant du district de Courtelary décida de faire des démarches auprès du concurrent afin de lui faire comprendre le peu de loyauté qu'il y a de se présenter pour remplir un poste vacant par expiration de fonctions et pour l'engager à retirer sa candidature. Mais tout fut inutile. D'un autre côté, il n'y avait pas grand chose à espérer d'une commune où la crise industrielle a éveillé les jalousies de l'aubergiste et de plusieurs petits paysans à demi-ruinés, envers un instituteur qui est parvenu à quelque aisance. Aussi le jeune candidat put-il l'emporter de quelques voix.

Quant au troisième cas, il est provisoirement arrangé; nous souhaitons qu'il reçoive une solution pacifique définitive. Quel remède apporter aux maux que nous signalons? Nous voyons des maîtres, vigoureux de corps et d'esprit, qui n'ont pas atteint la soixantaine, être taxés d'incapacité par quelques jouvenceaux récemment brevetés, qui prétendent que leurs ainés manquent de méthode dans leurs leçons. De pareilles allégations sont sujettes à caution, car ce n'est pas à un commençant de porter un jugement aussi catégorique sur ce qu'il y a de plus intime dans l'enseignement, la méthode.

Depuis quelques années, l'instituteur est mal vu dans nombre de communes. Qu'arrivera-t-il si, dans le corps enseignant même, l'unité des vues et l'harmonie ne dirigent plus les actes de chacun? C'est une

plainte générale dans notre district que les jeunes instituteurs manquent de principes solides et de caractère. Le développement des connaissances est une belle chose, sans doute, mais si la pierre angulaire fait défaut, tout l'édifice s'écroule. Le chemin de l'honneur est abandonné pour l'inconduite et le vice.

On dit aussi que le nombre des recrues fournies par nos écoles normales est trop nombreux et ne répond plus aux exigences actuelles. Il s'agit donc d'être plus sévère dans les examens et de ne plus délivrer des brevets de complaisance, comme on l'a fait, paraît-il, pour un des candidats malheureux dont nous avons parlé ci-dessus.

Un autre moyen préventif est d'élever la pension des instituteurs, afin de leur permettre de se retirer plus tôt. Ils n'auront alors plus la perspective de passer le reste de leurs jours dans le besoin et dans l'abandon peut-être.

Une solution plus simple et plus pratique nous paraît avoir été proposée par le corps enseignant du district de Moutier; nous avons nommé la fédération jurassienne des instituteurs.

Puissent les promoteurs de cette belle idée ne pas l'abandonner. Qu'ils l'examinent sous toutes ses faces pour arriver à des résultats sérieux; ils auront alors organisé la véritable solidarité; ils auront mérité la reconnaissance de tous leurs collègues.

H. GOBAT.

Le Congrès international de l'enseignement à Bruxelles.

(Deuxième article)

Ne disposant dans l'*Educateur* que d'un espace restreint, je m'attacherai plus spécialement à exposer les travaux pédagogiques proprement dits de cette belle réunion. Telle est la raison qui m'oblige de passer sous silence la séance d'ouverture du dimanche 22 août, ainsi que les discours prononcés par M. Aug. Couvreur, président du Congrès et par M. Van Humbeck, ministre de l'instruction publique du royaume de Belgique. Cependant ces discours, de vrais chefs-d'œuvre de littérature pédagogique, ne dépareraient pas une revue scolaire. Aucun des hommes d'école, venus de toutes les parties du monde pour prendre part au Congrès, n'oubliera cette heure solennelle. Quelle récompense pour tous que les paroles pleines d'émotion prononcées par l'honorable président! Quel encouragement de se voir accueillir comme des réformateurs sérieux! L'émotion profonde qui régnait dans l'assemblée montrait bien que la plupart de ses membres acceptaient ces belles paroles non comme un éloge mérité, mais comme un engagement sérieux de remplir la grande mission qui consiste à agrandir la sphère de la capacité intellectuelle des peuples, à éléver les âmes, à purifier l'atmosphère morale et à faire tourner contre l'immoralité la conscience de l'homme (discours de M. Couvreur, président).

Mais laissons ces heures pleines d'excellents souvenirs pour passer aux travaux. Nous sommes au lendemain de la séance, au lundi 23 août. A 9 heures précises, la cloche de l'Athénée royal appelle les membres du Congrès dans leurs salles respectives. Les vastes locaux mis à notre dis-

position par l'administration communale de Bruxelles se prêtent à merveille à la répartition par sections. Entrons dans l'enseignement primaire, section A (questions générales). Le bureau siège. M. de Mereu, échevin de l'instruction publique de St-Jean Ten Noode ; à ses côtés, le général de Rokhowsky, directeur du musée pédagogique de St-Pétersbourg, et M. Ferreira, délégué du Portugal. On s'occupe des musées scolaires et de leur organisation, au sujet desquels le savant délégué russe présente un rapport très approfondi. Voici en peu de mots les conclusions aux-quelles il est arrivé : « La composition des musées, ou plutôt le choix des collections qui y entrent, doit correspondre entièrement aux cours des écoles auxquelles le musée est destiné. » Il repousse comme inexécutable la prétention de plusieurs que le musée ait dans ses collections tout le matériel d'enseignement correspondant à l'explication de chaque fait. M. de Rokhowsky demande que chaque musée scolaire pédagogique renferme *le type* du matériel nécessaire aux écoles. Puis il recommande en outre — et tous les orateurs qui prennent part à la discussion l'appuient de leur autorité — que le musée scolaire renferme « un choix de collections qui montre à l'élève, à simple vue, les richesses naturelles de son pays, son industrie dans son exploitation et dans sa fabrication, son commerce, son passé historique dans le sens de l'étude de l'Etat sous le rapport administratif, scientifique et artistique, etc. »

C'est beaucoup demander, quoiqu'il soit entendu que ce musée appartiendra non à *une école*, mais sera un musée central, placé dans un chef-lieu et servant aux écoles de divers degrés. M^{me} Kleinhans, l'institutrice géographe de Paris, l'auxiliaire de M. Levasseur de l'Institut, craint qu'en demandant trop on n'obtienne rien. Nous avons le plaisir d'entendre M. Groult, avocat à Lisieux (Calvados) et fondateur des musées cantonaux en France. M. Groult a la foi « qui transporte des montagnes, » aussi a-t il déjà beaucoup fait, grâce à son enthousiasme et à sa persévérance. M. Groult a eu l'heureuse idée de remplacer les catalogues par des notices explicatives de cinq à dix lignes chacune, placées aux vitrines, indiquant la provenance des objets et leur utilité. Cette notice peut servir de texte, de point de départ aux explications que l'instituteur donnera à ses élèves.

A la discussion toute pacifique des musées scolaires succède une question qui soulève des débats presque passionnés. Il s'agit de *l'enseignement des filles et de savoir si cet enseignement exige un régime spécial et un programme spécial*. A cette question principale le comité en avait ajouté deux en ordre subsidiaire : *Jusqu'à quel âge l'école peut-elle être mixte? Dans les écoles mixtes, faut-il que les sexes soient confondus sur les mêmes bancs?*

M. Laporte, inspecteur primaire à Melun, a envoyé sur ces trois questions un rapport étendu et fort complet. M. Laporte n'est point le premier venu ; envoyé à Philadelphie en 1876 comme membre de la commission française, il a rédigé plusieurs chapitres du beau rapport qui fut le résultat de cette mission. Son rapport de Bruxelles ne prouve pas que ce qu'il a vu aux Etats-Unis l'ait convaincu de la possibilité d'une coéducation des sexes. Dans ses conclusions, M. Laporte réclame fort énergi-

quement un régime spécial et un programme spécial pour les écoles de filles. Répondant à la seconde question, il demande qu'à partir de neuf ans, ou au plus tard de dix ans, on sépare les garçons des filles, car c'est, dit-il, le moment où le danger moral *peut apparaître*. Et même dans les écoles mixtes en dessous de neuf ans, le rapporteur approuve bien un même local, mais qu'on se garde, dit-il, de confondre les élèves sur les mêmes bancs. L'assemblée est loin d'approuver sans restriction le point de vue auquel s'était placé M. Laporte, quoique la plupart de ses collègues français, instituteurs et institutrices, aient pris fait et cause pour ses conclusions. Ils ont trouvé un antagoniste éloquent en miss Brackett, déléguée des sociétés d'institutrices de New-York et de Boston. Miss Brackett a démontré que les assertions de M. Laporte, quant aux dangers que courrent les élèves américains, ne reposaient sur aucune donnée sérieuse; elle les a facilement réduites à néant à l'aide de statistiques officielles, et lorsqu'en terminant elle a dit qu'aux Etats-Unis « on n'était pas habitué à confondre l'innocence avec *l'ignorance* », elle a remporté les suffrages de la majorité de l'assemblée. Son discours est vivement appuyé et complété par le délégué du Chili. M. Abélard Nunez, qui vient de passer plusieurs mois dans l'Amérique du Nord, et par M. Ley, qui oppose au rapporteur le programme élaboré par le gouvernement belge pour les écoles mixtes. Enfin, nous avons le plaisir d'entendre le savant recteur de l'Université de Bruxelles, M. Olin, relever l'affirmation maintes fois répétée que « nos mœurs européennes ne s'accommoderont jamais du système américain » et démontrer par une logique fort serrée « que ce n'est pas l'éducation qui découle des mœurs, mais bien les mœurs qui sont le résultat de l'éducation. »

Caroline PROGLER.

NÉCROLOGIE

Gustave Borel.

Multis ille bonis flebilis occidit. (1)
HORACE, ODE XXIV.

M. Gustave Borel-Favre, ancien directeur du Collège latin, enlevé à sa famille et au pays, le 11 novembre dernier, était né près de Couvet, le 14 mai 1816. Destiné à la théologie, il venait d'être reçu *proposant* quand il fut appelé à diriger la classe supérieure du Locle, d'où il passa au Collège de Neuchâtel en 1840, pour l'enseignement du français, du grec et du latin.

Il était aussi très versé dans les mathématiques, qu'il a enseignées également pendant plusieurs années. Une notice nécrologique, publiée par M. Philippe Godet, le spirituel poète et conférencier, dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel*, nous apprend que les générations d'élèves qui se succédèrent à ses leçons ont toutes gardé l'impression très particulière que laissait son enseignement clair, sûr, uni à une discipline rigide. « Beaucoup, dit M. Ph. Godet, ont conservé présents à l'esprit certains

(1) « Son trépas est un deuil pour tous les gens de bien. »

préceptes de grammaire latine ou française que le maître savait graver ou illustrer dans la mémoire par des exemples heureux et des rapprochements imprévus. Il est peu de Neuchâtelois qui aient possédé la langue française aussi complètement que lui. Grâce enfin au travail domestique personnel du maître, son enseignement, quoique strictement méthodique, garda toujours son abondance et sa fraîcheur. » (1)

En 1866, M. Borel-Favre acceptait les fonctions de directeur du Collège latin qu'il remplit pendant dix ans. Il les quitta en 1876 pour se vouer exclusivement à l'enseignement du grec et des mathématiques, où il excellait, dit l'auteur de la notice que nous citions tout à l'heure, et qui la termine par l'indication d'un certain nombre d'articles publiés dans le *Messager boîteux neuchâtelois*, entre autres une étude historique remarquable sur le Collège de Neuchâtel, qui fait regretter que le savant professeur n'ait pas écrit davantage. Mais dans une vie toute remplie par le consciencieux et minutieux accomplissement du devoir, il y avait moins de place pour la production littéraire que pour les lectures choisies dont M. Borel était très friand et qu'il savourait en homme d'un goût délicat. Sa grande modestie se serait peut-être effarouchée de trop de bruit fait autour de son nom. Cette modestie n'était pas jouée, comme chez ceux dont parle La Rochefoucauld dans ses *Maximes* et qui ne cherchent qu'à être loués deux fois au lieu d'une; elle l'a accompagné dans tous les actes de la vie, et c'est sans doute pour se conformer aux sentiments de cet homme de bien et du devoir accompli, que l'on a mis à ses funérailles une simplicité qui contrastait avec la solennité déployée dans les convois funèbres d'hommes d'école qui n'avaient pas un passé aussi long que le sien, c'est-à-dire de près d'un demi-siècle. M. Borel est mort dans sa 64^e année, c'est-à-dire le jour même où il atteignait cet âge respectable et, comme le dit très bien l'auteur de sa nécrologie, en quelque sorte au champ d'honneur, puisqu'il n'y eut que trois mois d'intervalle entre sa dernière leçon et la tombe impitoyable.

A. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHATEL. — Le 25 octobre a eu lieu, à Dombresson dans le Val-de-Ruz, une cérémonie des plus touchantes. C'était l'ouverture de l'asile ou orphelinat Borel. MM. Robert Comtesse, Roulet, conseillers d'Etat, Constant Sandoz, président de commune, le pasteur F. de Rougemont et le directeur du nouvel établissement, M. le Dr Paul Ladame, ont prononcé des paroles senties et expressives. « L'institut, a dit M. Ladame, recevra « des juifs, des catholiques, des protestants, et ne se rattache à aucune « Eglise en particulier.... Notre maître sera Jésus le Nazaréen.

(Journal *Le Val de Ruz*, du 27 octobre)

FRIBOURG. — Le système dominant dans ce canton a perdu son chef le plus ostensible en M. Louis Weck, et, sur sa tombe à peine fermée, s'est fait entendre, d'un bout de la Suisse à l'autre, un concert d'éloges

(1) *Feuille d'avis* et *Union libérale* des 18 et 20 novembre 1880.

et de regrets auquel nous nous associons en ce qui concerne le financier, l'administrateur et le conseiller national qui a trouvé la solution de la question du Gothard. Le défenseur convaincu et loyal des intérêts catholiques et de la souveraineté cantonale, au sein d'une assemblée qui ne leur est pas sympathique, nous plaisait encore par le courage qu'il montrait dans la lutte. Nous rendons aussi pleine justice aux belles qualités personnelles de l'homme public et privé. Mais en ce qui touche à l'instruction publique, c'est-à-dire au point de vue spécial de notre feuille, nous ne pouvons redire qu'une chose, c'est que l'influence de M. Weck ne s'est fait sentir que dans un sens préjudiciable au progrès scolaire et à toute indépendance d'esprit, témoin la réélection périodique des professeurs qu'il a imposée au Grand Conseil, et sa fameuse déclaration relative au corps enseignant, dont, selon lui, tous les membres, y compris le bœdeau, devraient être pris parmi les prêtres. On reconnaît à ce langage le fils et le neveu des deux magistrats influents, mais peu cultivés qui, après avoir été, en 1818 et 1823, amis ardents du Père Girard auquel ils étaient unis par les liens de la parenté, en étaient devenus, depuis 1830, des adversaires irréconciliables, sous l'influence des Jésuites.

— Dans le *Bulletin pédagogique* de la Société de ce canton (septembre 1880), un instituteur, A. F., se plaint qu'il a trouvé dans une bibliothèque de district : 1^o *Les joies et les souffrances d'un maître d'école*, de Jérémias Gotthelf, et 2^o le *Récit des derniers événements survenus en Suisse*, par M. Luthy. Ce régent appelle le livre de Gotthelf un *livre assez léger, écrit par un protestant*. Ce livre prétendu léger est tout simplement un chef-d'œuvre et n'a certes rien de léger. M. A. F. se plaît à croire qu'il y a méprise dans le choix d'ouvrages pareils dans une bibliothèque d'instituteurs catholiques.

VAUD. — Nous apprenons avec douleur le décès de M. Roland, inspecteur d'écoles à Aubonne, et membre du Comité central de notre Société. Nous attendons quelques lignes nécrologiques relatives à cet excellent collègue, ami et collaborateur de notre œuvre.

BERNE. — Le *Pionnier* (tel est le titre du journal que publie M. Luthy comme organe de l'exposition scolaire), nous donne quelques détails instructifs sur la collection confiée à ses soins. Il y a un peu plus d'un an seulement que l'institution a commencé avec 1900 francs, et, peu de mois après, le local qui lui avait été assigné se trouvant trop petit, il a fallu la transporter dans la caserne de la cavalerie. M. Luthy prétend que l'exposition de Berne est plus riche à certains égards que celle de Zurich, grâce entre autres au Conseil fédéral qui a accordé 1000 fr. de subside à chacune des trois expositions de Zurich, Berne et St-Gall, au lieu de concentrer ce subside sur l'exposition de Zurich, comme le demandait le comité central de la société des instituteurs. (Avec raison selon nous.)

ST-GALL. — La Société suisse de gymnastique a eu sa réunion dans cette ville les 9 et 10 octobre. Les lectures ont alterné avec les exercices. M. le Dr Dock a traité de la *gymnastique au point de vue de la santé*.

et M. Koller, maître secondaire, sur la *construction* et l'*organisation* des locaux qui y ont rapport.

— M. Wiget, conseiller d'éducation, a exécuté un relief colorié du canton pour les écoles, au prix de 12 francs.

— Une place d'instituteur était vacante à Rorschach. Un parti voulait un instituteur catholique et la majorité de la Commission d'école était de cet avis. Mais la majorité de la Commune trouva qu'il convenait de nommer un protestant, attendu qu'il y avait déjà cinq maîtres qui étaient de la confession catholique et que le tiers de la population est réformée.

FRANCE. — Un M. Goddet a fait, en 1876, un legs de 10,000 francs qui a permis de décerner, cette année, des médailles d'or de 100 francs à 100 instituteurs reconnus comme donnant les meilleures leçons d'histoire et de géographie. Une autre année, des médailles seront décernées pour d'autres parties de l'enseignement.

— *L'Ecole laïque* du 22 août, dans un article signé de Saint Martin, député et directeur de cette feuille, se plaint de la niaiserie de la plupart des livres donnés en prix et publiés avec l'approbation des évêques.

GRANDE-BRETAGNE. — L'un des principaux promoteurs de l'instruction publique, le Rév. John Rodgers est décédé les premiers jours de novembre. Le *School board* ou le Bureau des écoles, a entendu presque tous ses membres les plus influents déplorer la perte de cet homme dévoué et qui après avoir, dès le début, coopéré à l'œuvre à toute sorte de titres, revêtait en dernier lieu les fonctions de vice-président.

Le président, M. Charles Reed, a le premier relevé tous les mérites et les travaux de son vaillant collaborateur. M. Pearson, quoique se déclarant d'opinions toutes différentes de celles de M. Rodgers, lui a rendu un témoignage qui honore l'un et l'autre. Il a dit entre autres : « M. Rodgers était un homme d'une persévérance indomptable, enthousiaste et « cependant pratique; il alliait la gravité à l'étincelle du génie, la fermeté « à la gentillesse. Il était l'ami des instituteurs. » M. le professeur Gladstone a relevé les services rendus par le défunt aux enfants de la Métropole qui lui étaient vraiment chers. A l'unanimité, le *School board* a adopté la motion de son président tendant à rendre hommage à la mémoire de M. Rodgers. (D'après le *Teacher* de Londres, du 5 septembre).

Ce même journal renferme plusieurs lettres qui expriment les regrets des instituteurs de la perte de ce bienfaiteur des écoles.

ESPAGNE. — M. Galdo a fait, à la chambre des députés du 19 juin, un discours remarquable pour demander que l'instruction populaire devienne l'objet capital de la sollicitude de l'Etat. Il trace un triste tableau des écoles et fait voir l'insuffisance des sommes votées par le Congrès.

— La Société protectrice des animaux et des *plantes* (nous n'approuvons pas ce mélange) a décerné, le 2 octobre, une médaille d'or à son fondateur, M. Ruiz de Salazar, rédacteur en chef du *Magisterio*.

BOHÈME. — Dans ce pays, il y a 954 instituteurs qui sont astreints au service militaire; parmi eux 150 directeurs ou maîtres principaux. 515 d'entre eux sont célibataires, les autres mariés.

PARTIE PRATIQUE

Bulle, le 18 novembre 1880.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Le numéro 22 de l'*Educateur* renferme d'intéressantes communications concernant les examens des recrues. L'instituteur y trouvera des matières toutes prêtes pour un cours de perfectionnement, et il vous saura gré de les avoir publiées. Mais j'y remarque un problème dont voici les données :

« Un paysan a acheté une propriété de 17,5 arpents pour fr. 21500; il l'a revendue à fr. 36 $\frac{1}{4}$ l'are. Combien a-t-il gagné? »

A ce sujet, je me permets de soumettre à l'appréciation de mes collègues la question que voici :

« N'y aurait-il pas urgence à délaisser complètement l'ancien système des poids et mesures, et à n'enseigner que le système métrique? »

Ce dernier est rendu obligatoire par les autorités fédérales. D'un autre côté, elles semblent exiger de nos jeunes gens la connaissance de l'ancien système, témoin le problème énoncé ci-haut. N'y a-t-il pas là une inconséquence? et agir de la sorte, n'est-ce pas perpétuer un ordre de choses qu'on voudrait voir disparaître.

L'utilité de la connaissance de l'ancien système est aujourd'hui fort contestable au point de vue pratique, attendu que les transactions doivent se faire d'après le nouveau; et, au point de vue de l'enseignement, il n'en peut résulter que confusion. Quoi qu'il en soit, il serait désirable que cette question fût élucidée, et tranchée d'une manière définitive. C'est dans ce but que je vous prie d'accorder à ma demande une petite place dans les colonnes de votre revue.

Agréez, etc.

A. ROBADEY.

La remarque de M. Rebadey est parfaitement légitime. Nous l'avons faite nous-même à la lecture des problèmes donnés aux recrues. Tout en rendant complète justice à l'esprit pédagogique qui a présidé au choix de ces problèmes variés et gradués, nous devons reconnaître que, pour plusieurs, l'amalgame des systèmes ancien et nouveau n'est pas logique.

Problèmes pour les élèves.

1^o Un employé a une paie de 2500 fr. Les dépenses de son ménage se sont réparties comme suit pendant l'année dernière : logement 550 fr., bois et chauffage 150 fr., habillement 325 fr., nourriture 1075 fr.. dépenses diverses 216 fr. Il a placé le reste à la caisse d'épargne. Combien a-t-il pu y déposer? — Réponse : 184 fr.

2^o Un vannier a travaillé 24 jours dans le mois de juin, 25 jours en juillet et 25 jours en août. Pendant ce temps il a confectionné 23 grandes corbeilles vendues 8 fr. pièce : 29 corbeilles ordinaires à fr. 2 pièce et 18 paniers à 3 fr. pièce. Combien a-t-il gagné par jour? — Réponse : 4 fr.

3^o Une ménagère achète chez le boucher 3 kg 250 de bœuf à fr. 1,80

le kg, et 2 kg 125 de veau à fr. 2,50 le kg.; le boucher lui demande fr. 11,50, est-ce juste? — *Réponse*: Non, il réclame fr. 0,34 de trop.

4° Un cultivateur avait 435 doubles dal. de blé, qu'il aurait pu vendre fr. 13,25 l'hl. Après l'avoir gardé pendant un certain temps, il le vend fr. 4,25 le double dal., mais il y a eu 135 fr. de perdus en avaries. On demande: 1° Combien il a perdu ou gagné en tout; 2° par double dal.; 3° par hl.? — *Réponse*: il a gagné en tout fr. 561; 2° par double dal, fr. 1,29; 3° par hl, fr. 6,45.

5° Le 31 décembre 1879, B. a placé 1200 fr. dans une banque. Le 1^{er} avril 1880, il a retiré 350 fr., le 15 juin, 400 fr., et le 11 novembre, le solde. En calculant les intérêts à $4 \frac{1}{2} \%$, on demande combien il a retiré pour solde? (1) — *Réponse*: d'après l'année civile, fr. 479,59; d'après l'année commerciale, fr. 479,58.

6° J'ai vendu à un scieur trois billes de sapin longues de 5^m,4 chacune et mesurant au milieu: la 1^{re}, 0^m84; la 2^e, 0^m78, et la 3^e, 0^m72 de diamètre. A fr. 14 le m. cube, combien me revient-il? (2) — *Réponse*: fr. 108,80.

(1) Calculer le problème n° 5 d'après l'année civile et d'après l'année commerciale.

(2) La mesure étant prise au milieu, ces billes sont censées former des cylindres parfaits.

MATHÉMATIQUES

Nous donnons aujourd'hui les réponses des problèmes proposés aux examens d'Etat pour le brevet primaire, à Neuchâtel (voir l'*Educateur*, p. 346 et 347). Nous indiquons à la suite les noms des abonnés qui ont envoyé des solutions exactes.

I. Les 3 côtés ont 21^m, 28^m et 35^m; la hauteur est 16^m,8.

II. Le rayon de l'ouverture sera de 0.^m484.

Solutions exactes: I et II. MM. P. Favre, Bôle; J. Rossé, Les Bois; — I. M. E. Pelet, Renens. — II. M. Crottaz, Daillens; M^{lle} M. Boullette, Oran.

1. Le bénéfice est de fr. 160,73.

2. Le capital placé est de fr. 1078,53.

Solutions exactes: 1 et 2. M^{lle} E. Gabus, Locle. — 2. M^{lles} I. Challandes, Fontaines, et M. Boullette, Oran.

COMPTABILITÉ

Ribaux est débiteur à nouveau de fr. 650,92. — M. J. Rossé, instituteur aux Bois, nous a adressé un compte-courant exact.

ARITHMÉTIQUE

Réponses au problème du numéro 21, page 347.

XVII. La veuve recevra fr. 173,08; l'aîné recevra fr. 50, et la part de chacun des cadets sera de fr. 69,23.

Solution exacte: MM. F. Perret, Neuchâtel; E. Pelet, Renens; A. Sau-

ser, Verrières; Crottaz, Daillens; F. Nicolier, Aigle; M^{les} J. Lugrin, Sennier; I. Challandes, Fontaines, et M. Boullotte, Oran.

Faute de place, nous publions la solution la plus courte.

Solution du problème XVII.

La pension pour les 9 premiers mois = $\frac{500 \times 3}{4} = 375$ fr. Pour fr. 1

qui revient à la veuve, chaque enfant reçoit $\frac{2}{5}$ fr., soit pour les 5 enfants fr. 2. La veuve recevra donc le $\frac{1}{3}$ de fr. 375 = fr. 125; les enfants, les $\frac{2}{3}$ = fr. 250, soit fr. 50 pour chacun. La pension pour les 3 derniers mois = fr. 125. Pour fr. 1 que reçoit la mère, chacun des 4 enfants ayant droit à cette somme, a fr. $\frac{2}{5}$, ou $\frac{8}{5}$ pour les 4. La question se réduit à partager fr. 125 en parties proportionnelles aux nombres 5 et 8, ce qui donne fr. 48,08 pour la veuve, et fr. 76,92 pour les enfants, soit pour chacun d'eux fr. 19,23.

Part de la veuve = fr. 125 + 48,08 = fr. 173,08

Part de l'aîné = " 50 " 50

Part de chacun des 4 autres enfants fr. 50 + 19,23 = 69,23

soit pour les quatre " 276,92

Total fr. 500

F. PERRET.

Observation. M. A. Dubois, Boveresse, nous a fait parvenir une bonne solution du numéro XV.

DICTÉES

a) *Pour le degré inférieur.*

MAXIMES DE CONDUITE.

Ne mentez jamais. Le mensonge est toujours plus nuisible qu'util. Celui qui ne dit pas la vérité offense Dieu et se fait tort à lui-même. Celui qui cache une faute par un mensonge, remplace une tache par un trou. Respectez la vieillesse; n'insultez jamais aux cheveux blancs. Ceux qui honorent leurs parents sont aimés de Dieu pendant et après leur vie. Si tu fais le bien, tu ne redouteras personne; si tu fais le mal, tu craindras tout le monde. La pauvreté n'excuse pas la malpropreté, car l'eau et l'air appartiennent à tout le monde. La malpropreté coûte plus cher que la propreté, parce qu'elle nuit à la santé.

b) *Pour le degré moyen.*

LES HIRONDELLES.

Les naturalistes ont consacré des pages tout entières à l'histoire des hirondelles; les poètes les ont chantées et on les a citées comme des exemples de fidélité et de douceur inaltérables. A toutes les époques, même aux plus reculées et chez les peuples quels qu'ils soient, elles ont été regardées comme susceptibles de sociabilité et les amies mêmes de l'homme. Si quelques espèces, témoin celles que l'on a vues quelquefois s'établir dans les bois touffus, recherchent la solitude, le plus grand nombre se plaisent dans les lieux habités, et une foule d'entre elles

choisissent les maisons pour y construire leurs nids. Dans l'ancienne Grèce elles étaient respectées et ceux qui leur avaient nu étaient considérés comme des gens insensés et punissables.

La nation grecque, avant même d'avoir eu ses Lycurgue et ses Solon, reconnaissait aussi les services que rendent à l'agriculture et à la sylviculture ces myriades d'oiseaux purgeant l'air d'un nombre incalculable d'insectes incommodants. De nos jours, dans la plupart de nos campagnes, où les bonnes traditions se sont maintenues, on se garde bien de porter atteinte aux nids d'hirondelles ; plusieurs personnes mêmes s'imaginent qu'il arriverait malheur à la maison où une pareille destruction se serait accomplie volontairement.

c) *Pour le degré supérieur.*

LES ALMANACHS.

Une année a trois mois encore à vivre, et déjà les calendriers de l'année qui doit l'enterrer montrent leurs dates et leurs fioritures (1), leur papier glacé, leurs petites faveurs roses ; c'est à donner envie d'avoir tout de suite un an de plus.

Les voici, les almanachs, rouges, verts, jaunes, blancs, bleus, multicolores ; les voici avec leurs caricatures, leurs anecdotes, leurs recettes culinaires (2), leurs prophéties, leurs souvenirs, leurs vieilles images et leurs *ananas* (3) plus vieux encore. Ils arrivent « devant que les feuilles d'automne soient tombées », et ils promettent pour l'an futur à ces grands enfants, qui sont les hommes, des éclipses pour les amuser et du beau temps pour les consoler. Tout est charmant dans une année à naître et dans un almanach encore vierge.

C'est par centaines, au surplus, que ces almanachs se publient. Almanachs politiques, almanachs littéraires, almanachs religieux, almanachs comiques, almanachs enfantins, almanachs pittoresques, le vieil *Almanach de la Mère Gigogne*, divertissant les petits, tandis que tant d'autres apprennent bien des choses aux grands. Il ne faut point dédaigner l'almanach ; c'est le livre de ceux qui n'ont pas de livres et l'encyclopédie (4) de ceux qui n'ont pas de bibliothèque. Le cabinet de l'amateur a l'elzévier (5) précieux, la chaumière du pays a l'almanach imprimé avec des têtes de clous ; mais du livre rare ou du cahier de papier mêlé de paille, c'est l'humble almanach qui se lit le plus et qui est peut-être le plus aimé. Il est le compagnon de toujours, le vieil ami des veillées d'hiver ; l'autre est comme un camarade de vie luxueuse avec qui l'on est fier de se montrer, un ami de parure et de parade. On ne saura jamais quelle est l'irrésistible puissance de ces ballots d'almanachs sortis, à travers les campagnes, du ballot de toile du colporteur. Cette littérature populaire, qui est aux lettres ce que l'imagerie d'Epinal est à la peinture, a plus fait, jadis, pour l'empire que les récits de Marco

(1) Ornements ; il se dit plus particulièrement pour la musique. — (2) Qui se rapporte à la cuisine. — (3) Contes, récits. — (4) Ensemble de toutes les sciences réunies dans un même ouvrage. — (5) Orthographe hollandaise ; on écrit, en français, *elzévir* ; édition imprimée dans le XVI^e siècle par l'un des cinq typographes hollandais du nom d'Elzévir, tous de la même famille.

Saint-Hilaire (1) et les chansons de Béranger. Elle fera plus peut-être pour un gouvernement libre que les harangues des orateurs et les propagandes des députés. (Jules CLARETIE.)

SUJETS DE COMPOSITIONS AVEC CANEVAS

(Tirés de la grammaire enseignée par les exemples de *T. Frieh.*)

LE MOBILILR CLASSIQUE DL L'ÉCOLIER

Canevas. — L'ouvrier a besoin d'outils. — Menuisier, cordonnier. — Instruments de travail de l'écolier. — Usage des livres, des cahiers. — Plume, encre, crayons. — Soins de propreté à donner aux livres et aux cahiers.

L'ÉGLISE.

Canevas. — Dire où est généralement placée l'église; à quoi elle sert; par quoi elle se distingue des autres bâtiments. — Nef, chœur, bas, côtés. — Ce qu'on remarque à l'intérieur de l'église. — Porte principale, portes latérales; perron, vitraux, rosace. — Temple, synagogue, mosquée, pagode.

LA RIVIÈRE.

Canevas. — Définition. — Où coule la rivière? — Fleuve, mer. — Formation de la source. — Lit du cours d'eau. — Bords de la rivière; rives. — Poissons; pêche. — Inondation. — Moulins, bateaux, transport des marchandises. — Comparer la rivière au temps.

LES FLEURS.

Canevas. — Où croissent les fleurs? — Principales fleurs des champs et des prés. — Fleurs cultivées qui répandent une odeur agréable. — Fleurs qui n'ont point d'odeur. — Variété des couleurs; bouquets. — Ornement du jardin; suc puisé par les abeilles. — Mauve, violette, coquelicot, petite centaurée, employés en médecine. — Plantes vénéneuses.

LE CHEVAL.

Canevas. — Bel animal, important, soigné. — Tête petite, yeux grands et doux; oreilles, naseaux, corps, jambes, poitrail, queue en panache, crinière. — Crinière formée de crins. — Usage des crins. — Animal solipède. — Étalon, jument, poulain. — Nourriture du cheval; services qu'il rend à la chasse, à la guerre, dans les travaux de l'agriculture, des arts et du commerce. — Sa chair.

L'HIRONDELLE.

Canevas. — Plumage noir, queue fourchue, ailes très longues. — Bec, sa forme; gosier; entonnoir. — Myriades de moucherons, de tipules, d'insectes ailés de tout genre. — Migrations, retour. — Comment est salué le retour de l'hirondelle? — Utilité des hirondelles. — Hirondelle des campagnes ou de cheminée, hirondelle de fenêtre, hirondelle de rivage. — Martinets.

(1) Littérateur français, qui a illustré et raconté de toutes les manières le règne de Napoléon Ier.